

A photograph of a man with a beard, wearing a white t-shirt and light blue jeans, sitting on a sofa and hugging a young child with curly brown hair. The child is wearing a yellow long-sleeved shirt and blue socks. The background shows a dining table with a bowl of fruit and chairs. A white text box is overlaid on the bottom right of the image.

Tarification Professionnels au 15 mai 2017

Conditions générales applicables aux principales opérations des entrepreneurs individuels

HSBC 

Cette brochure présente la tarification des opérations courantes au titre de votre activité professionnelle en euros HT, en vigueur à compter du 15 mai 2017 et en l'absence de dispositions particulières.

Ces conditions générales annulent et remplacent les précédentes, et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Les modifications n'entrant pas dans le champ d'application de la convention de compte courant seront portées à la connaissance de nos clients au moyen de nouvelles brochures mises à disposition en agence ou par tout autre moyen.

Conformément aux règles applicables aux établissements bancaires, la majorité des commissions est exonérée de TVA, sauf celles signalées par le symbole **TVA**.

Lorsque la TVA est due, il convient d'ajouter au montant HT des commissions, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

Nos autres tarifs sont disponibles dans la brochure à destination de nos clients particuliers.

Sommaire

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

5

Ouverture, modification, clôture
Relevés de compte
Tenue et suivi de compte
Services en agence

Banque à distance

6

Consultation et gestion de vos comptes
Solution Internet

Vos encaissements

7

Solutions monétiques
Réception d'un virement
Prélèvements
Remise de chèques
Effets (LCR / BOR)

Vos moyens et opérations de paiement

8

Cartes
Virements
Prélèvements
Chèques
Effets (LCR / BOR)

Offre groupée de services

10

HSBC Contrat Pro

Irrégularités et incidents

11

Commissions d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

Découverts, crédits, conditions d'arrêtés et cautions

12

Découverts autorisés
Crédits professionnels
Conditions d'arrêtés
Cautions délivrées

Épargne et placements financiers

13

Ordres de Bourse
Droits de garde
Autres frais
Gestion Déléguée
Épargne retraite et salariale
Retraite
Indemnités Fin de Carrière
Relevés Elysées Patrimoine

Assurances

15

Protection des personnes

Autres opérations internationales

16

Change
Chèques et Effets
Ouverture de compte

Produits n'étant plus commercialisés

17

Conventions
Autres prestations

Dates de valeur

18

Opérations domestiques
Opérations de change
Opérations internationales

Résolution d'un litige

19



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, modification, clôture

Ouverture de compte - clôture de compte.....	GRATUIT
HSBC Easy, service de changement de domiciliation bancaire.....	GRATUIT
Transfert de compte dans une autre agence HSBC France.....	GRATUIT
Droit au compte - services bancaires de base (article L312-1 du Code monétaire et financier).....	GRATUIT

Relevés de compte

Mensuel ou e-relevé ⁽¹⁾	GRATUIT
Bimensuel.....	10 € par mois
Journalier.....	40 € par mois

Tenue et suivi de compte

Ports et frais de tenue de compte actif.....	16 € par mois
Commission d'actualisation administrative TVA (applicable en cas d'engagement avec HSBC France).....	90 € par an
Frais de tenue de compte inactif ⁽²⁾	30 € par an

Services en agence

Frais d'envoi des moyens de paiement (hors frais postaux).....	GRATUIT
Retrait d'espèces à votre agence sans émission de chèque.....	GRATUIT
Versement d'espèces à votre agence.....	GRATUIT
Frais de recherche par document ⁽³⁾ TVA	de 8,37 € à 20,91 €
Lettre d'honorabilité TVA	50 €

Frais de location de coffre-fort - Cotisation annuelle **TVA**

Jusqu'à 20 dm ³	120 €
De 21 à 100 dm ³	200 €
De 101 à 300 dm ³	370 €
Plus de 301 dm ³	700 €
Hors norme ⁽⁴⁾	2 600 €

Dépôt de garantie

Jusqu'à 100 dm ³ inclus.....	300 €
Plus de 100 dm ³	500 €

(1) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. (2) Après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier. (3) Pour les recherches importantes, devis possible sur demande. (4) Coffre au format spécifique (grande hauteur ou grande profondeur).

Banque à distance

Consultation et gestion de vos comptes

Frais d'utilisation des services de banque à distance par Internet, mobile et téléphone

Espace sécurisé Ma banque en ligne sur hsbc.fr⁽¹⁾..... **GRATUIT**

Applications mobiles pour iPhone et Android⁽¹⁾ :

- Ma banque mobile **GRATUIT**

- Personal Economy..... **GRATUIT**

Ma banque par téléphone⁽²⁾..... **0 810 246 810** Service 0,09 € l'appel + prix appel.



Nos conseillers à distance sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 17h30.

HSBC Alertes TVA



HSBC Alertes est un service offrant des alertes d'informations bancaires / boursières par SMS ou e-mail.

Abonnement de 6 alertes 1,76 € par mois

Abonnement de 25 alertes 4,27 € par mois

Dépassement du forfait, dès la 1^{re} alerte hors forfait..... 0,34 € par SMS
0,17 € par e-mail

Solution Internet

Elys PC TVA



Un accès direct sécurisé pour consulter et gérer en ligne vos comptes détenus chez HSBC France.

Package intégral..... 26,50 € par mois⁽³⁾

Service comprenant : consultation des relevés de compte, relevés carte Business⁽⁴⁾, virements SEPA et de trésorerie en euros, virements non SEPA, gestion des RIB, titres et placements, saisie de LCR, portefeuille commercial, transfert de fichier⁽⁵⁾, info mail⁽⁶⁾, application mobile.

Gérer vos comptes HSBC avec Ma banque mobile



Piloter votre budget avec Personal Economy



(1) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. (2) Composez le +33 810 246 810 depuis l'étranger (coût variable selon opérateurs). (3) Des conditions tarifaires spécifiques sont appliquées pour les opérations de paiement. (4) Pour les entreprises concernées. (5) Commission à la ligne : 0,07 €, prélevée mensuellement. (6) Commission par e-mail : 0,90 €, prélevée mensuellement.

Vos encaissements

Solutions monétiques

Contrat commerçant / Contrat professionnel de santé

Équipement TPE TVA	nous consulter
Solution santé TVA	nous consulter
Commission par transaction.....	nous consulter

Solution e-commerce

Frais d'installation TVA	min. 285 €
Abonnement mensuel TVA	min. 23,90 €
Commission par transaction.....	nous consulter

Réception d'un virement

Virement SEPA reçu.....	GRATUIT
Virement non SEPA ⁽¹⁾ reçu.....	25 €
Commission de change.....	GRATUIT

Prélèvements

Avis de prélèvement remis à l'encaissement retourné impayé.....	15 €
Prélèvements remis sur Internet ⁽²⁾	nous consulter
Prélèvements remis en agence :	
- facturation par remise.....	12,50 €
- avis de prélèvement.....	5,50 €
Encaissement des prélèvements SEPA.....	nous consulter
HSBC Solution SEPA TVA (plateforme de gestion des mandats et des ordres de prélèvements SEPA).....	nous consulter

Remise de chèques

Chèque remis à l'encaissement retourné impayé pour motif autre que sans provision.....	16 €
--	------

Effets (Lettre de Change Relevé / Billet à Ordre Relevé)

Effet remis à l'encaissement retourné impayé.....	20 €
Opérations d'acceptation, réclamation, prorogation, changement de domiciliation, avis de sort.....	20 €
Remise d'effets par Internet ⁽²⁾	nous consulter
Remise d'effets sur support papier.....	6 € par effet

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation annuelle

Carte Visa Gold Business.....	140 €
Carte Visa Business :	
- débit différé.....	56 €
- débit immédiat.....	50 €

Opérations diverses

Réfection de carte.....	15 €
Réédition du code confidentiel.....	9 €
Opposition sur carte bancaire.....	GRATUIT

Opérations en zone euro

Frais par retrait d'espèces aux distributeurs de billets :	
- du Groupe HSBC ⁽¹⁾	GRATUIT
- d'une banque autre que HSBC.....	GRATUIT
- aux guichets des agences des réseaux Visa ou MasterCard.....	5 €
Paiements par carte.....	GRATUIT

Opérations hors zone euro

Frais par retrait d'espèces aux distributeurs de billets :	
- du Groupe HSBC ⁽¹⁾	GRATUIT
- d'une banque autre que HSBC.....	3,05 € par retrait + 2,90 % ⁽²⁾
- aux guichets des agences des réseaux Visa ou MasterCard.....	5 € par retrait + 2,90 % ⁽²⁾
Paiements par carte.....	2,90 % ⁽²⁾

(1) Des commissions sont néanmoins susceptibles d'être perçues localement dans certains pays. **(2)** Du montant brut de la transaction. **(3)** «share» : frais partagés. **(4)** Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. **(5)** Les virements initiés sur Internet et dépassant le plafond autorisé sont soumis à la tarification appliquée pour un ordre de virement initié en agence. L'exécution de cette opération initiée en ligne n'est pas réalisée en temps réel, et vous êtes susceptible de recevoir un contre-appel sur votre numéro de téléphone préalablement communiqué à HSBC France pour finaliser l'opération.

Virements SEPA



Le compte est débité/crédité du montant d'un virement SEPA permanent ou occasionnel, libellé en euros vers/depuis un compte situé en France ou dans n'importe quel autre pays de l'espace SEPA (les Etats membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la République de San Marin et Monaco). Seule option de frais possible : « share »⁽³⁾.

Emission d'un virement SEPA

Frais par virement occasionnel émis

Initié sur Internet et mobile ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	GRATUIT
Initié en agence.....	4 €

Frais par virement permanent émis

Initié sur Internet et mobile ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	GRATUIT
Initié en agence.....	1,10 €

Autres frais

Commission additionnelle sur ordres transmis manuscrits et/ou non formalisés sur support de la banque.....	10 € par ordre
--	----------------

Virements non SEPA (internationaux)



Le compte est débité/crédité du montant d'un virement permanent ou occasionnel, libellé soit dans une devise de l'Espace économique européen (les Etats membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège) hors euro vers/depuis un Etat de l'Espace économique européen (option de frais « share » obligatoire), soit en toute autre devise vers tout autre pays (option de frais « ben », « our », « share»⁽¹⁾).

Emission d'un virement non SEPA

Frais par virement occasionnel émis⁽²⁾

Initié sur Internet et mobile ⁽³⁾⁽⁴⁾	12,50 €
Initié en agence	0,10 % de la transaction min. 25 €

Autres frais

Commission additionnelle sur ordres transmis manuscrits et/ou non formalisés sur support de la banque	10 € par ordre
Commission de change	GRATUIT
Frais de correspondant(s) ⁽⁵⁾	20 €
Frais par virement occasionnel émis incomplet ⁽⁶⁾ (informations nécessaires absentes ou erronées)	min. 15 €



La mise en place d'un virement permanent SEPA ou non SEPA est gratuite.

(1) « share » : frais partagés ; « ben » : frais à la charge du bénéficiaire ; « our » : frais à la charge de l'émetteur. **(2)** Des frais supplémentaires peuvent être facturés par les correspondants français ou étrangers, rendus nécessaires par un service particulier ou à la suite d'une opération de change. **(3)** Les virements initiés sur Internet et dépassant le plafond autorisé sont soumis à la tarification appliquée pour un ordre de virement initié en agence. L'exécution de cette opération initiée en ligne n'est pas réalisée en temps réel, et vous êtes susceptible de recevoir un contre-appel sur votre numéro de téléphone préalablement communiqué à HSBC France pour finaliser l'opération. **(4)** Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. **(5)** Quand mode « our » (tous frais payés par le donneur d'ordre). S'ajoute aux frais d'émission. **(6)** Frais de correspondants en sus. Variables selon les pays.

Prélèvements

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA...	GRATUIT
Frais par paiement de prélèvement SEPA	GRATUIT
Opposition sur prélèvement SEPA	13 €

Chèques

Commande et délivrance de chéquier	GRATUIT
Frais d'émission d'un chèque de banque	11 €
Frais d'opposition sur chèque(s) par le tireur	13 €
Lettre chèque	nous consulter
Demande de copie de chèque TVA	8,33 € par chèque

Effets (Lettres de Change Relevé / Billet à Ordre Relevé)

Echéance avisée	GRATUIT
Echéance non avisée	25 €

Offre groupée de services

HSBC Contrat Pro TVA



HSBC Contrat Pro regroupe l'essentiel des services et prestations pour une gestion efficace de votre compte professionnel au quotidien.

Carte bancaire

Carte Visa Business ou Visa Gold Business

Gratuité des principaux frais de fonctionnement

Ports et frais de tenue de compte actif

Commission de mouvement sur les opérations enregistrées au débit du compte, dans la limite de 20 000 € / mois⁽¹⁾

Commission d'actualisation administrative

Exonération des opérations courantes

Virements SEPA occasionnels et permanents⁽²⁾

Opposition sur chèques et prélèvements

Réfection de carte bancaire en cas de perte ou de vol

Réédition du code confidentiel

Découvert

Découvert autorisé jusqu'à 7 500 € / mois⁽³⁾

Doublement possible du montant du découvert autorisé, jusqu'à 2 fois par an⁽³⁾ (dans la limite de 30 jours)

Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services avec :

- carte Visa Gold Business.....	42,50 €
- carte Visa Business.....	37,50 €



Des conditions spécifiques sont réservées aux professions libérales. Renseignez-vous auprès de votre agence.

(1) Ou 60 000 € / trimestre selon la périodicité de vos arrêtés. Au-delà, la commission de mouvement est due au tarif en vigueur. (2) Virement permanent domestique uniquement. (3) Sous réserve d'acceptation de la banque après étude de votre dossier, soumis à des conditions d'obtention particulières. Applicable sur une période de 12 mois glissants.

Irrégularités et incidents

Commissions d'intervention



Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (absence ou insuffisance de provision, coordonnées bancaires erronées, présentation d'un ordre de paiement irrégulier...).

Par opération (dans la limite de 80 € par mois)..... 8 €

Opérations particulières

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire..... 30 €

Frais pour un chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire..... 20 €

Frais à la suite d'une interdiction d'émettre des chèques signalée par la Banque de France..... 30 €

Frais par avis à tiers détenteur **TVA**..... 100 €

Frais par saisie attribution **TVA**..... 100 €

Frais par saisie conservatoire **TVA**..... 100 €

Frais par opposition à tiers détenteur **TVA**..... 100 €

Frais pour opposition administrative (dans la limite de 10 % du montant de l'opposition) **TVA** max. 100 €

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 20 €

Incidents sur chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽¹⁾ :

- pour un chèque ≤ 50 € 30 €

- pour un chèque > 50 € 50 €

Frais de lettre d'information préalable au rejet d'un chèque sans provision⁽²⁾ 13 €

Incidents sur cartes

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour utilisation abusive 36 €

Incidents sur effets

Frais par effet impayé⁽¹⁾ 27 €

Incidents sur prélèvements

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁾ montant du prélèvement, max. 20 €

(1) Le montant est un forfait comprenant l'ensemble des facturations (frais d'information, commission d'intervention...). (2) Si rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable ne seront pas perçus.

Découverts, crédits, conditions d'arrêtés et cautions

Découverts autorisés

Frais de dossier pour une mise en place ou un renouvellement 70 €

Crédits professionnels⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾



Le Taux Effectif Global (TEG) est indiqué sur l'offre de contrat de crédit.

Frais d'étude et de renouvellement des dossiers de crédit quelle que soit la durée.....	1 % du montant du crédit
	min. 170 €
Emission d'un avenant.....	1 % du montant du crédit
	min. 500 € / max. 1 000 €
Frais de dossier sur capital emprunté.....	1 % du montant du crédit
	min. 250 € / max. 1 000 €
Confirmation de concours.....	de 0,25 % à 1 %
Information annuelle des cautions.....	min. 57 € par dossier
Demande de décompte de remboursement anticipé ⁽⁴⁾	50 €

Conditions d'arrêtés

Intérêts débiteurs



- En euros : ils sont calculés en fonction du taux de base. A ce taux s'ajoute une majoration qui est fonction de la nature et de la durée du crédit, de la structure financière de l'entreprise cliente et du chiffre d'affaires réalisé.
- Autres devises : ils sont calculés en fonction du taux journalier de la devise augmenté de la majoration.

Commission minimum forfaitaire d'utilisation (si les utilisations débitrices des découverts sont < 400 €, en moyenne journalière, entre deux arrêtés d'agios débiteurs)⁽⁵⁾..... 5 € par mois
ou 10 € par trim.

Commission de mouvement (calculée sur les mouvements enregistrés au débit du compte)..... à partir de 0,10 %
min. 10 € par mois

Commission sur le plus fort découvert..... par mois, min. 0,07 %
max. 100 % des intérêts débiteurs

Commission de dépassement..... min. 0,70 %

Commission d'immobilisation..... min. 2,50 %

Cautions délivrées⁽⁶⁾



Exemple : cautions fiscales.

Frais de rédaction de l'acte..... de 50 € à 115 €⁽⁷⁾

Avenant..... 50 €

Commission de risque annuelle (calculée en fonction du montant de la caution et perçue trimestriellement d'avance)..... 1,20 % à 2 %
min. 30 €

(1) Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de prêt. (2) Le taux varie en fonction du montant du prêt, de sa durée, des garanties, de la structure financière du client et du chiffre d'affaires réalisé. (3) Les taux d'intérêt sont indexés sur le Taux de Base de HSBC (TB) de 740 % au 01/02/2017. Le TB est déterminé par chaque banque, en fonction de la nature du crédit consenti et tient compte des différents taux du marché des capitaux. Ce taux sert de base pour calculer le taux conventionnel des crédits. (4) Hors crédits soumis aux dispositions relatives aux crédits immobiliers (articles L313-1 et suivants du Code de la consommation). (5) Hors TEG. (6) Hors commission de risque. (7) La tarification est fonction de la complexité de l'acte. Nous consulter.

Epargne et placements financiers

Ordres de Bourse

Les présents tarifs sont affichés Hors Taxe sur les Acquisitions de Titres, au taux en vigueur à la date de parution de la brochure de 0,3% du montant des transactions (taux susceptible d'évolution)⁽¹⁾.

Sur les marchés Euronext (Paris, Amsterdam, Bruxelles)		% du montant de l'ordre	Minimum	
Internet ou téléphone ⁽²⁾	Forfait Invest Expert	Si vous passez des ordres généralement > à 3 000 €	0,21 %	15,90 €
	Forfait Invest	Si vous passez des ordres généralement < à 3 000 €	0,53 %	7,90 €
Agence			1,40 %	17,50 €

Sur les autres marchés ⁽³⁾ (Frais de brokers étrangers exclus) ⁽⁴⁾		% du montant de l'ordre	Minimum
Internet ou téléphone ⁽²⁾	Marchés actions sur New York (NYSE & Nasdaq), Londres, Francfort (Xetra), Madrid	0,57 %	35 €
Agence ou téléphone ⁽²⁾	Principales Bourses internationales	1,50 %	49 €

Accès illimité aux cotations temps réel

sur les marchés Euronext	GRATUIT
Opération sur titres (OST)	12,80 €
OST disponible en ligne	GRATUIT

(1) La Taxe sur les Acquisitions de Titres (TAT) est applicable à toute acquisition, à titre onéreux, d'un titre de capital ou assimilé (admis aux négociations sur un marché réglementé français ou étranger) d'une entreprise française dont la capitalisation boursière excède un milliard d'euros au 1^{er} décembre de l'année précédant celle d'imposition. La liste des titres concernés est disponible sur le site de l'administration fiscale (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/9789-PGP>). Cette taxe est mise à votre charge pour les acquisitions de titres susvisées qu'elles aient été réalisées par vous directement ou effectuées dans le cadre d'un mandat de gestion. **(2)** Via la cellule Titres de Ma banque par téléphone. **(3)** Hors éventuelle commission de change et taxes locales. **(4)** Les frais de brokers pour les principales places : New York (NYSE & Nasdaq) 0,06 % min. 26,4 USD ; Londres 0,06 % min. 18 GBP ; Francfort 0,06 % min. 18 EUR ; Zurich 0,06 % min. 42 CHF ; Madrid 0,06 % min. 30 EUR. Autres places : nous consulter. **(5)** Pour les valeurs ISIN cotées sur les marchés Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam). Pour les autres valeurs : commission fixe de 4,17 euros par ligne.

Droits de garde TVA



Les droits de garde du compte sont prélevés semestriellement, et sont calculés sur la base des valeurs détenues en portefeuille au 30 juin et au 31 décembre.

Droits de garde sur :

- les titres et OPC (Organismes de Placement Collectif) du Groupe HSBC **GRATUIT**
- les titres, autres valeurs et OPC hors Groupe HSBC, selon le nombre d'ordres exécutés sur les Marchés Euronext sur le semestre considéré :

Montant du portefeuille <small>déterminé sur la valeur totale des seules lignes facturables</small>	Moins de 15 ordres		15 ordres et +
	Commission proportionnelle par tranche	Commission fixe par ligne	Minimum
Jusqu'à 100 000 €	0,10 %		
Au-delà de 100 000 €	0,067 %	2,09 € ⁽⁵⁾	12,50 €

GRATUIT

Autres frais TVA

Tenue de compte-titres 7 € par sem.

Service de règlement différé (SRD) en option⁽¹⁾ :

- tarif appliqué au prorata temporis (calcul au jour de portage) 0,022 %

- opération de prorogation 0,299 % min. 10 €

Paiement des coupons :

- valeurs Euronext⁽²⁾ **GRATUIT**

- valeurs étrangères, code ISIN dépôt euroclear **GRATUIT**

- valeurs étrangères, code ISIN dépôt étranger 2,5 %

Souscription d'OPC du Groupe HSBC⁽³⁾ **GRATUIT**

Le client s'acquittera également des frais d'entrée et de sortie, variables selon les OPC, dont le montant maximum est indiqué dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), le Prospectus et/ou tout autre document réglementaire y afférent qui lui est fourni préalablement à la souscription.

Souscription d'OPC hors Groupe HSBC⁽³⁾ 25 € par opération

Le client pourra également s'acquitter, le cas échéant, des frais d'entrée et de sortie, variables selon les OPC, dont le montant maximum est indiqué dans le DICI, le Prospectus et/ou tout autre document réglementaire y afférent qui lui est fourni préalablement à la souscription.

Transfert de titres vers un autre établissement :

- dépôt France, Belgique, Pays-Bas 4,16 € par ligne
min. 33,33 €

- dépôt étranger 41,66 € par ligne

Rémunération de HSBC France relative à la commercialisation des OPC de la gamme proposée dans le cadre de son activité de distributeur (rétrocession sur frais de gestion prélevés sur la base de l'actif net de l'OPC concerné). Les conventions de placement signées par HSBC France avec les sociétés de gestion des OPC présentées dans le cadre de son activité de distributeur prévoient le versement à la banque d'une commission proportionnelle à l'encours placé par la banque dans l'OPC concerné. Conformément à l'article 314-76 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, HSBC France tient à la disposition des investisseurs le détail des taux applicables par OPC.

(1) Disponible uniquement pour les valeurs éligibles au SRD et telles que publiées par Euronext Paris. Ces tarifs s'entendent en sus des frais de courtage habituels. **(2)** France, Belgique et Pays-Bas. **(3)** Avant d'investir dans un OPC de droit français ou étranger, vous devez prendre connaissance impérativement et attentivement de la version française du Document d'information Clé pour l'Investisseur (DICI) et de son prospectus, documents réglementaires disponibles auprès des agences HSBC France ou sur www.hsbc.fr/selecteur-opc. Avant toute décision d'investissement, il vous appartient de vous assurer, avec l'aide de vos conseils habituels, que le ou les OPC considérés correspondent à votre situation financière, à vos objectifs d'investissement, à votre sensibilité au risque ainsi qu'à la réglementation dont vous relevez (et notamment la législation locale à laquelle vous seriez éventuellement assujéti). **Les investissements, soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse, et présentent un risque de perte en capital.** **(4)** La Retraite Madelin est un contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative, en euros et à capital variable souscrit par le Cercle des Epargnants, Fédération de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance (association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 n° 115 731P), auprès de Generali Vie, entreprise régie par le Code des Assurances, par l'intermédiaire de HSBC France. Dans la limite des dispositions contractuelles. **(5)** Contrat d'assurance collective Indemnités de Fin de Carrière en euros et à capital variable souscrit auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES, entreprise régie par le Code des Assurances.

Gestion Déléguée TVA nous consulter



Déleguez la gestion de vos avoirs financiers à nos experts en investissant à travers des mandats de gestion dans le respect de vos objectifs d'investissement, votre profil de risque et votre sensibilité aux marchés financiers.

Épargne retraite et salariale

Frais de mise en place d'un dispositif d'épargne salariale **TVA** nous consulter

Forfait de tenue de compte PEI ou PERCO-I Elyseo **TVA** nous consulter

A compter du 11^e épargnant **TVA** nous consulter

Droits d'entrée et frais de gestion des FCPE nous consulter

Retraite

Solution Retraite Madelin⁽⁴⁾ nous consulter

Indemnités Fin de Carrière

HSBC IFC⁽⁵⁾ nous consulter

Relevés Elysées Patrimoine **TVA**



Document de synthèse des avoirs et des crédits détenus.

Relevé Personnel ou Familial, frais par relevé :

- mensuel 4,17 €

- trimestriel 7,50 €

- semestriel 10,83 €

- annuel 18,33 €

Assurances

Protection des personnes

HSBC Capital Prévoyance⁽¹⁾

Assurance décès toutes causes / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) toutes causes.....nous consulter

HSBC Vanoise⁽²⁾

Assurance décès toutes causes / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) toutes causes associée aux crédits court terme.....nous consulter

(1) Contrat d'assurance individuel en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès de HSBC Assurances Vie (France), entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. **(2)** Contrat d'assurance collective n° 004/800/367 à adhésion individuelle et facultative en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), souscrit par HSBC France auprès de HSBC Assurance Vie (France), entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.



Autres opérations internationales

Change



Une commission de change, calculée par tranche, s'applique aux opérations nécessitant l'achat ou la vente de devises (hors virement non SEPA).

Commission de change

Jusqu'à 75 000 €	0,055 %
De 75 001 € à 150 000 €	0,025 %
Au-delà de 150 000 €	0,0125 % min. 18 €

Chèques et Effets⁽¹⁾

Opérations d'encaissement

Commission d'encaissement	0,10 % de la transaction min. 18 € / max. 105 €
Frais de port ⁽²⁾	25 €
Opérations d'acceptation, d'avis de sort, de prorogation, d'impayé	31 € par opération

Opérations de paiement

Commission de règlement	0,15 % de la transaction min. 35 €
Frais de transmission	5 €
Opérations d'acceptation, d'attente, d'avis de sort, de prorogation, d'impayé	31 € par opération

Emission d'un chèque de banque en devises

Commission de traitement	16 €
Frais de transmission	18 €

Ouverture de compte

Accompagnement à l'ouverture d'un compte au Royaume-Uni ⁽³⁾ et mise à disposition des moyens de paiement ⁽⁴⁾	140 €
---	-------

(1) Les chèques et les effets tirés sur l'étranger peuvent être soumis à des frais supplémentaires (frais de correspondants, de change). (2) En cas de remise de chèque en crédit après encaissement. Si le crédit en compte est sauf bonne fin, exonération des frais de port. (3) Nous vous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques, associations, et sociétés n'ayant pas la forme commerciale, domiciliées ou établies fiscalement en France sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus ou de résultats, les comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger ainsi que les revenus afférents. En outre, concernant les personnes physiques, dès la perception de revenus mobiliers par l'intermédiaire de ces comptes, ces dernières doivent s'acquitter des prélèvements sociaux et, le cas échéant, d'un acompte d'impôt sur le revenu. Enfin, ces comptes doivent être déclarés à l'impôt sur la fortune si les titulaires concernés en sont redevables. En cas de non-respect de ces obligations, les personnes concernées s'exposent à des rappels d'impôts et à l'application de sanctions. Pour plus de précisions concernant les obligations fiscales vous incombant, nous vous recommandons de vous rapprocher d'un conseil indépendant. (4) Sous réserve de l'acceptation par l'agence HSBC concernée et selon les réglementations locales en vigueur.

Produits n'étant plus commercialisés

Conventions

Cotisation mensuelle

HSBC Professionnels **TVA** avec :

- carte Visa Gold Business 23 €

- carte Visa Business 17 €

HSBC Passeport :

- détention unitaire 18,50 €

- en option avec une convention 13,85 €

Cotisation trimestrielle

Convention Elysées Professions Indépendants **TVA** 29 €

Autres prestations

HSBC Assurance santé⁽¹⁾ nous consulter

Elysées Prévoyance⁽²⁾ nous consulter

Elysées Retraite Indépendants⁽³⁾ nous consulter

Volassur Pro⁽⁴⁾ - assurance perte/vol des moyens de paiement :

- 1^{er} assuré 60 € par an

- 2^e assuré 35 € par an

Atoll Prévoyance⁽⁵⁾ nous consulter

Assurance Frais généraux⁽⁶⁾ nous consulter

(1) Contrat d'assurance collective souscrit par l'Association APRINSS auprès de Swisslife Prévoyance et Santé, entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.

(2) Contrat d'assurance collective souscrit par l'Association APRINSS auprès de Swisslife Prévoyance et Patrimoine et Swisslife Prévoyance et Santé, entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. **(3)** Contrat d'assurance collective sur la vie en euros et à capital variable souscrit par l'association APRINSS auprès de HSBC Assurance Vie (France), entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. **(4)** Contrat d'assurance collective souscrit par HSBC France auprès d'AIG Europe Limited pour l'assurance perte/vol des moyens de paiement, et auprès de Juridica pour l'assurance de Protection juridique, entreprise régie par le Code des Assurances et auprès d'Affinion International Limited pour l'assistance. Dans la limite des dispositions contractuelles. **(5)** Contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative souscrit par le Groupement de Prévoyance Maladie Accident (association sans but lucratif régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 n° 115 731P) auprès de Generali Vie, entreprise régie par le Code des Assurances, par l'intermédiaire de HSBC France. Dans la limite des dispositions contractuelles. **(6)** Contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative souscrit par HSBC France auprès d'AIG Europe Limited. Dans la limite des dispositions contractuelles.

Dates de valeur



La date de valeur applicable aux principales opérations de débit et de crédit en compte est la date à laquelle la somme est prise en considération dans le calcul des intérêts, J étant le jour ouvré de comptabilisation.

Opérations domestiques

	Date de valeur
Versement d'espèces	Jour de l'opération
Retrait d'espèces	Jour de l'opération
Remise de chèque	J+1 ⁽¹⁾
Paiement de chèque	J-1
Virement (y compris SEPA)	
• Reçu	Jour de réception des fonds
• Emis	Jour de règlement interbancaire
Remise de prélèvement	Jour de règlement interbancaire ⁽²⁾
Remise d'effet LCR/BOR	
• Encaissement à échéance ou « escompte valeur »	4 jours calendaires après l'échéance ⁽³⁾
• Escompte	1 jour calendaire après la date de traitement de la remise
Paiement d'effet domicilié	1 jour calendaire avant la date de règlement

Opérations de change

	Date de valeur
Au comptant	
• Au débit d'un compte en euros ou en devises	1 jour ouvré avant l'opération
• Au crédit d'un compte en euros ou en devises	2 jours ouvrés après l'opération
A terme	Nous consulter

Opérations internationales

	Date de valeur
Virement non SEPA (international) émis ⁽⁴⁾	
• En devise européenne ⁽⁵⁾	J
• Hors devise européenne	J ⁽⁶⁾
Règlement de chèques émis en faveur de l'étranger ⁽⁴⁾ (tirés ou domiciliés sur des comptes euros ou en devises)	1 jour ouvré avant l'opération
Règlement d'effets émis en faveur de l'étranger ⁽⁵⁾ (tirés ou domiciliés sur des comptes euros ou en devises)	1 jour ouvré avant l'opération
Règlement en provenance de l'étranger ⁽⁷⁾	
• En devise européenne ⁽⁵⁾	Jour de réception réelle des fonds
• Hors devise européenne	2 jours ouvrés après la réception des fonds
Encaissement de chèque, d'effet libre payables à l'étranger ⁽⁴⁾	1 jour ouvré après la date de réception des fonds

(1) Date de comptabilisation : J pour les chèques remis à J avant 12h. J+1 jour ouvré pour les chèques remis en agence à J après 12h. **(2)** Délai minimum de remise : 1 jour ouvré bancaire avant la date de règlement interbancaire. Un jour ouvré bancaire est un jour où la banque exécute des ordres de paiement et où les systèmes de règlement sont ouverts. **(3)** Pour une remise effectuée au minimum 12 jours calendaires avant l'échéance. Si la remise est effectuée moins de 12 jours calendaires avant l'échéance, alors la date de valeur correspond à J (date de la remise) + 12 jours calendaires. **(4)** Toute opération avec change nécessite deux jours ouvrés supplémentaires. **(5)** Liste des devises européennes concernées : EUR (zone euro), CHF (Liechtenstein), DKK (Danemark), HUF (Hongrie), NOK (Norvège), RON (Roumanie), SEK (Suède), GBP (Royaume-Uni), BGN (Bulgarie), ISK (Islande), PLN (Pologne), CZK (République Tchèque). **(6)** Date de valeur effective à compter du 05/06/2017. Avant cette date, la date de valeur est 1 jour ouvré avant la date de débit en compte. **(7)** En cas de cessions de devises : 1 jour ouvré supplémentaire.

Résolution d'un litige

La qualité de nos services

HSBC France est attaché à la qualité de ses services, qui fonde sa réputation dans l'univers bancaire.


Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services qui lui sont attachés. Ayez alors le réflexe de contacter votre conseiller : celui-ci est le plus à même de répondre à vos questions pour vous apporter satisfaction.

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée, contactez notre Direction Relations Clients, qui prendra en charge vos questions et vous apportera une réponse rapide, en étudiant avec votre conseiller la solution la mieux adaptée.

Vous pouvez également saisir le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF), en cas de différend relatif à des produits ou services relevant de son champ de compétence (services d'investissements, instruments financiers, etc.) :

- par courrier :
Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
- ou par Internet :
www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html

Nous contacter

- Écrivez-nous : Direction Relations Clients
103, avenue des Champs-Élysées - 75419 Paris Cedex 08
- Appelez-nous au  0 800 215 915 Service à appeler gratuitement
- Connectez-vous sur **hsbc.fr**, rubrique « **Contactez-nous** » en choisissant « Réclamation » comme « Motif du contact ».

Comment souscrire ou en savoir plus ?

Contactez **votre conseiller personnel**

Appelez Ma banque par téléphone au **0 810 17 17 17** Service 0,09 € / appel + prix appel.

Composez le +33 810 17 17 17 depuis l'étranger (coût variable selon opérateurs)

Connectez-vous sur **www.hsbc.fr**

Une question sur l'un de nos produits ou services ?

 @HSBC_FR |  HSBC France |  HSBC

Publié par HSBC France

02/2017

HSBC France

Société Anonyme au capital de 337 189 135 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris
Siège social : 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris
Banque et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS
(Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - <https://www.orias.fr>)
sous le n° 07 005 894.

HSBC Assurances Vie (France)

Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros - SIREN 338 075 062 RCS Paris
Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08 - Siège social : 15, rue Vernet - 75008 Paris
Entreprise régie par le Code des Assurances

Réf. : 17.000.01 - Crédit photo : Getty Images